

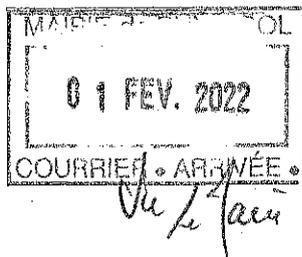
**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau Vie scolaire
Division Scolarité - Vie scolaire - Action culturelle
Affaire suivie par :
Marina FORNARI
Tél : 05 53 67 70 45
Mél : marina.fornari@ac-bordeaux.fr

23, Rue Roland Goumy
CS 10001
47916 AGEN CEDEX 9

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Lot-et-Garonne



Agen, le 27 janvier 2022

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale

à

Monsieur le maire
49 rue Royale
BP 8
47270 PUYMIROL

Monsieur le maire,

Conformément au décret 2017-1108 du 27 juin 2017 et en concertation avec les équipes pédagogiques et les parents d'élèves, vous sollicitez un renouvellement de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire.

Après étude de votre demande, j'émetts un avis favorable à l'aménagement du temps scolaire sollicité, à savoir une répartition sur quatre jours hebdomadaires.

Cette dérogation est valable pour une durée de trois ans (du 01 septembre 2022 jusqu'au 31 août 2025).

Les horaires des écoles de votre commune sont arrêtés de la manière suivante [lundi (LU), mardi (MA), jeudi (JE), vendredi (VE)] :

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

08h45 - 12h00 (LU,MA,JE,VE)

13h30 - 16h15 (LU,MA,JE,VE)

Ces horaires seront présentés au prochain conseil départemental de l'éducation nationale.

Ils seront annexés au règlement départemental de l'éducation.

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour la rectrice, et par délégation,
L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale

Patrice LEMOINE